

Le permis probatoire - 1/1

Le permis probatoire : la nouvelle arme du gouvernement contre l'insécurité routière... Même si les résultats sont encourageants, le combat contre la violence routière n'est pourtant pas encore terminé !

Depuis les dernières élections, le gouvernement a fait de l'insécurité routière sa bête noire ! Leur dernière "invention" pour lutter contre ce fléau : le permis probatoire instauré le 1er Mars 2004. Le total dans points est divisé par deux (6 points au lieu de 12) pendant une période probatoire de 3 ans. Cette période peut être réduite à deux ans pour tous ceux qui ont suivis une formation de jeunes conducteurs (conduite accompagnée). Sont concernés les nouveaux titulaires du permis auto ou moto et les personnes qui repassent leur permis après une suppression ou la perte de tous leurs points.

Si le jeune conducteur a perdu 1 ou 2 points, il a la possibilité de suivre un stage pour regagner des points. Si il a perdu 3 points ou plus, il doit impérativement suivre un stage dans les 4 mois. Dans le cas où le nouveau titulaire du permis aurait perdu ses 6 points pendant la période probatoire, son permis serait annulé et il ne pourrait pas le repasser pendant 6 mois. A la fin de la période probatoire, si le conducteur n'a perdu aucun point, son capital points se voit augmenter de 6 points. Il en aura désormais 12. Si il en a moins de 6, le jeune conducteur n'obtient aucun point supplémentaire.

Conclusion

Une mesure jugée drastique par de nombreux jeunes mais nécessaire selon le gouvernement pour faire encore baisser le taux de mortalité sur les routes françaises. Rappelons toutes fois que les jeunes entre 18 et 24 ans représentent 1/4 des victimes des accidents de la route. En effet, c'est dans les 3 ans qui suivent l'obtention du permis que le risque d'accident est le plus élevé. En contre - partie, le ministre des Transports, Gilles de Robien, déclare : "Le permis devient de plus en plus précieux". Une façon, peut - être de faire comprendre aux jeunes que le permis n'est pas acquit une fois pour toute...

Sondages

Selon un sondage récent ifop réalisé pour "Direct Assurance", 83 % des Français sont pour le permis probatoire. C'est un petit peu moins pour les 18 - 24 ans. 82 % se prononcent en faveur du permis probatoire. Par ailleurs, de nombreux acteurs de la sécurité routière jugent cette mesure insuffisante.